

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 26 mars 2026.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MARTINACHE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, Mme YILMAZ, M. BERTHIER, Mme PELLEGRINO, M. TOURE, Mme DJENNANE, Mme CHOULET, Mme DONA, M. LEPPERT, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, M. BRESSAN, M. TAGLANG, Mme ALI, M. LECHUGA, Mme HERVÉ, Mme PORTE, Mme LARRAGUETA, Mme BERNARDONI, Mme EMANE, M. RIGAULT, M. TOSUN, M. LE TOSSER, Mme AACHOUR, Mme ROBICHON, M. PRIGENT, Mme LE BAIL, M. FRÉMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MAASSRY donne pouvoir à Mme YILMAZ
Mme SCHWARTZBROD donne pouvoir à M. FRÉMIN.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme PELLEGRINO.

N°2026.04.38 – Projet de réhabilitation et rénovation thermique de l'Hôtel de Ville de Neuilly-Plaisance et de ses bâtiments annexes.

Sur présentation de Monsieur Pascal BUTIN, Marie-Adjoint délégué aux Bâtiments et aux Espaces Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant que l'Hôtel de Ville et ses bâtiments annexes présentent aujourd'hui des performances énergétiques insuffisantes, des installations techniques vieillissantes ainsi que des besoins de mise aux normes en matière de sécurité et d'accessibilité,

Considérant la nécessité d'engager une opération globale de réhabilitation visant à améliorer durablement le patrimoine communal, réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, et adapter les bâtiments aux usages contemporains,

Considérant le coût prévisionnel de l'opération estimé à 4 042 075 €,

Considérant le plan de financement prévisionnel faisant apparaître les participations suivantes :

- Fonds Vert : 1 600 000 € (*obtenue*)
- Contrat d'Aménagement Régional : 700 000 € (*obtenue*)
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 450 000 € (*en cours*)
- Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) : 450 000 € (*en cours*)
- Autofinancement communal : 842 075 €,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 30 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS**

ARTICLE 1 : APPROUVE la poursuite du projet de réhabilitation et de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville.

ARTICLE 2 : APPROUVE son plan de financement prévisionnel.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions correspondantes et à signer tous les documents liés aux demandes ou à l'attribution de ces financements.

Christian DEMUYNCK
Maire



Marie-Françoise PELLEGRINO
Secrétaire

